

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 OCTOBRE 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-CINQ OCTOBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 19 octobre 2022*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVIRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ absente*), Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Alain GENGE

**Délibération n°2022-131**

Membres en exercice : 69 - Présents : 60 - Absents : 9 - Pouvoirs : 3

**MOTION  
APPEL A CANDIDATURE LEADER 2023-2027  
INEGIBILITE DE LA COMMUNE DE POMMERET DU GAL DU PAYS DE SAINT-BRIEUC**

Le Groupement d'Action Locale – GAL – du Pays de Saint Briec, composé de Lamballe Terre & Mer et Saint-Brieuc Armor Agglomération, a validé sa prochaine candidature Leader pour la période 2023-2027.

Lors de l'envoi par les services de la Région Bretagne du cahier des charges au printemps 2022, les élus du bureau communautaire se sont intéressés à la zone rurale éligible sur les agglomérations. L'INSEE a proposé une nouvelle définition de l'espace rural qui aboutit, entre autres, pour l'agglomération de Lamballe Terre & Mer, à l'inéligibilité de Pommeret, **seule commune du territoire de Lamballe Terre & Mer** à être exclue du futur dispositif.

Classée en « espace urbain à densité intermédiaire », la commune de Pommeret (2 103 habitants – population municipale au 1er janvier 2022), ne pourra donc pas prétendre aux soutiens financiers des fonds Leader pour les 5 prochaines années (8 autres communes de l'agglomération de Saint-Brieuc sont dans la même situation.). Cette exclusion de la commune de Pommeret du dispositif LEADER est incompréhensible pour les conseillers communautaires dans la mesure où la commune était éligible sur le dernier programme Leader et où d'autres communes similaires le sont toujours.

En conséquence, les conseillers communautaires de Lamballe Terre & Mer demandent que la commune de Pommeret soit réintégrée dans le périmètre des communes éligibles au programme LEADER.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

***Philippe HERCOUET ne prend pas part au vote.***

Cette motion sera adressée à l'association LEADER France ainsi qu'à la Région Bretagne.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

31 OCT. 2022